

JB Maire
JSS Secrétaire d'assemblée

Conseil du 17 février 2026



2026-02-17

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

SOMMAIRE

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. Constatation ou révocation de l'avis de convocation**
- 4. Municipalité de Ripon - Nomination d'un secrétaire d'assemblée**
- 5. Nomination d'une directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe**
- 6. Mandat pour accompagnement en gestion des ressources humaines et direction générale**
- 7. Vente pour taxes – Interdiction d'entente avec les contribuables**
- 8. Vente pour taxes – Paiement des arrérages et intérêts**
- 9. PAROLE AU PUBLIC**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

JB Maire
JSS Secrétaire d'assemblée

Conseil du 17 février 2026

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 17 février 2026, à 17 h 38, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Alexandre Clément - présent	Harold Wubbolts - présent
Joël Sabourin Saulnier - présent	Marc-André Tremblay - présent
Jean-François Dambremont - présent	Hélène Gagnon - absence motivée

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Aucune personne n'est présente à l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*, le maire Jonathan Beauchamp a convoqué le conseil municipal à une séance extraordinaire. L'avis de convocation, indiquant la date, l'heure, le lieu et les sujets à traiter, a été transmis à tous les membres du conseil au moins quarante-huit heures (48 h) avant la tenue de la séance, conformément aux exigences légales.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-12-050

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Clément.

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est ouverte à 17 h 39.

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2. ORDRE DU JOUR

2026-02-051

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts.

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Il est également résolu que l'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été envoyé.

JB Maire
JSS Secrétaire d'assemblée

Conseil du 17 février 2026

4. MUNICIPALITÉ DE RIPON - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

2026-02-052

ATTENDU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ripon tenue le 17 février 2026 a lieu en l'absence du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée afin de consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE Joël Sabourin Saulnier soit nommé secrétaire d'assemblée pour la séance du conseil municipal du 17 février 2026.

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2026-02- 053

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une personne en autorité pour exercer la charge de directeur général et greffier-trésorier en l'absence de ce dernier ;

CONSIDÉRANT les articles 212.3 et 184 du Code municipal du Québec qui permettent la nomination d'une directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts.

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil nomme madame Gélianne Charrette à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et lui confère ainsi tous les pouvoirs énumérés au *Code municipal du Québec*, et ce, pour une durée indéterminée débutant le 17 février 2026, selon les conditions et au taux horaire prévu dans le manuel des ressources humaines de la municipalité.

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

JB Maire
JSS Secrétaire d'assemblée

Conseil du 17 février 2026

6. MANDAT POUR ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DIRECTION GÉNÉRALE

2026-02-054

CONSIDÉRANT la nomination d'une directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe (voir résolution 2026-02-053) ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir un support pour la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Benoit Hébert, consultant comprenant des honoraires ;

Pour ses motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier.

QUE le conseil retienne les services, Monsieur Benoît Hébert, en tant que consultant, comprenant des honoraires tel que convenu avec la municipalité, à raison de 10-15 heures par semaine ;

QUE cette entente soit maintenue le temps nécessaire au retour en permanence du directeur général et/ou selon les besoins de la municipalité ;

QUE ce conseil autorise le paiement des honoraires par présentation de facture ;

QUE cette facture soit approuvée par le maire et la DGA-greffière-trésorière, adjointe préalable au déboursé ;

ET QU'à cette fin, l'adjointe greffière-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02-13000-410.

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

7. VENTE POUR TAXES – INTERDICTION D'ENTENTE AVEC LES CONTRIBUABLES

2026-02-055

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Dambremont.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité ne prenne aucune entente, quelle qu'elle soit, avec les contribuables dont les noms apparaissent sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales.

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

JB Maire
JSS Secrétaire d'assemblée

Conseil du 17 février 2026

8. VENTE POUR TAXES – PAIEMENT DES ARRÉRAGES ET INTÉRÊTS

2026-056

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts.

ET RÉSOLU QUE ce conseil exige des contribuables dont les noms apparaissent sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales, l'acquittement total des arrérages, intérêts et pénalités pour les années 2024 et 2025 ainsi que pour toute portion de l'année 2026 due au 15 mars 2026, au moyen d'un chèque certifié, d'un mandat-poste, d'argent comptant ou d'un dépôt par institution financière.

ET QUE tout chèque non certifié sera retourné au contribuable concerné.

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public n'est présent à la séance en cours.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-02-057

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Dambremont.

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est levée à 17 h 43

NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.



Maire



Secrétaire d'assemblée

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.